



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GENERALE

FCCC/SBSTA/1997/1
12 février 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

Cinquième session

Bonn, 25-28 février 1997

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour la tenue de la cinquième session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et techniques (SBSTA) au Stadthalle Bad Godesberg, Koblenzer Strasse 80, Bonn, du 25 au 28 février 1997. La session sera ouverte par le Président à 15 heures le mardi 25 février 1997, après une brève cérémonie d'ouverture prévue à 10 heures.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

2. L'ordre du jour provisoire proposé pour la cinquième session du SBSTA après consultation du Président se présente comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation.
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Election des membres du Bureau autres que le président;
 - c) Organisation des travaux de la session;
3. Coopération avec les organisations internationales compétentes.

4. Communications nationales.
 - a) Communications des Parties inscrites à l'annexe I de la Convention;
 - b) Communications des Parties non inscrites à l'annexe I de la Convention;
5. Questions méthodologiques.
6. Mécanismes de concertation avec les organisations non gouvernementales.
7. Mise au point et transfert de technologies.
8. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.
9. Rapport sur les travaux de la session.

III. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session

3. La cinquième session du SBSTA sera ouverte par le Président à 10 h 30 mn le mardi 25 février 1997.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la cinquième session du SBSTA est soumis pour adoption (voir paragraphe 2 ci-dessus).

b) Election des membres du Bureau autres que le Président

5. A la quatrième session, le Président a informé verbalement le SBSTA qu'à la demande de la Conférence des Parties, le Président du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) avait initié des consultations en vue de l'élection des vice-présidents et rapporteurs du SBSTA, de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) et du Groupe spécial sur l'article 13 (AG 13) indiquant qu'un accord n'a toujours pas été trouvé sur la question. Le SBSTA a par la suite examiné la question et a décidé, faute d'accord, de la réexaminer à sa prochaine session. Le SBSTA pourrait procéder à l'élection des membres de son bureau autres que le Président.

c) Organisation des travaux de la session

i) Documentation

6. La liste des documents relatifs à l'ordre du jour provisoire et d'autres documents disponibles à la session figure à l'annexe I ci-dessous.

ii) Horaire

7. L'horaire des séances de la session dépendra de la disponibilité des services de conférence pendant les heures de travail normales, étant entendu que de tels services seront disponibles pour des séances formelles avec interprétation simultanée se tenant de 10 heures à 13 heures puis de 15 heures à 18 heures, et dans la matinée seulement les 27 et 28 février. Des facilités seront également offertes pour des réunions informelles sans interprétation. Il est demandé instamment aux délégations de faire un usage optimal de ces facilités en participant promptement aux séances aux heures indiquées. Une approche est suggérée dans l'annexe II ci-dessous. Au cas où l'examen des questions prévues pour une journée donnée s'achèverait avant le temps, d'autres questions pourraient être examinées à l'avance.

3. Coopération avec les organisations internationales compétentes

8. A sa troisième session, le SBSTA s'est félicité des activités de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et des autres organisations participant à l'établissement du Programme pour le climat, et a invité ces organisations à fournir des renseignements au SBSTA sur les activités récentes visant à coordonner les programmes à long terme de surveillance et de recherche concernant les océans et l'atmosphère, conformément à l'article 5 de la Convention, notamment la mise au point de mécanismes de renforcement des capacités pour favoriser la pleine participation des pays en développement (FCCC/SBSTA/1996/13, paragraphe 62.b)).

9. Comme suite à cette invitation, l'OMM, en consultation avec d'autres organisations, a établi un rapport succinct sur la recherche et l'observation systématique. Ce rapport est accompagné d'une note du secrétariat contenant un complément d'information et des suggestions sur les mesures à prendre par le SBSTA (FCCC/SBSTA/1997/2).

10. Le SBSTA sera également informé par son Président des conclusions de la réunion du Groupe de travail mixte des responsables du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Convention (GIEC) qui s'est tenue en février 1997.

11. A sa troisième session, le SBSTA a examiné des questions relatives aux profils d'émissions à long terme et découlant de la requête qu'elle a adressée au GIEC en vue d'obtenir des renseignements sur les implications à long terme des différentes propositions de limitation des émissions, en termes de prévisions de l'augmentation des températures moyennes mondiales, de l'élévation du niveau de la mer et d'autres changements climatiques. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question au cours de sa cinquième question, afin de donner des directives précises au GIEC pour l'établissement des profils d'émissions à long terme. En outre, comme suite à une demande formulée par le SBSTA à sa quatrième session, le GIEC fera un exposé sur l'établissement des profils d'émissions et leurs incidences éventuelles sur le système climatique. Le SBSTA aura également à examiner le document FCCC/SBSTA/1997/Misc.2 contenant des éléments soumis par certaines Parties sur les profils d'émissions à long terme.

4. Communications nationales

a) Communication des Parties visées à l'annexe I de la Convention

12. La Conférence des Parties, à sa deuxième session, est convenue par sa décision 9/CP.2¹, paragraphe 8, que le processus d'examen se poursuive sur la base des décisions adoptées à cet égard. Le secrétariat présentera un rapport succinct sur l'état d'avancement du processus d'examen des communications présentées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.

13. Il est porté à la connaissance des Parties qu'à la demande du SBI lors de sa deuxième session (FCCC/SBI/1996/9, paragraphe 21), le secrétariat organisera un atelier informel sur divers volets de l'application des politiques et mesures spécifiques adoptées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, en vue d'étudier la possibilité de créer des mécanismes propres à faciliter l'échange d'expériences dans l'exécution des programmes nationaux liés à l'application de la Convention. Cet atelier est prévu le mercredi 26 février 1997 de 10 heures à 13 heures, puis de 15 heures à 18 heures. La séance de l'après-midi traitera du "transfert de technologie". Compte tenu de l'importance de cette question pour les discussions au titre du point 7 de l'ordre du jour, le Président du SBSTA a accepté de mettre à disposition les facilités du SBSTA pour la tenue de cet atelier, de sorte que des services d'interprétation soient disponibles pour l'ensemble des travaux.

b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

14. Par sa décision 10/CP.2 concernant les communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de présenter un rapport au SBI et au SBSTA, à chacune de leurs sessions, sur l'assistance accordée aux Parties dans le cadre de la préparation de leurs communications initiales. En réponse à cette demande, le secrétariat présentera un rapport sur les développements récents dans ce domaine. Il rendra compte aussi des indications fournies par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention en ce qui concerne la date probable de soumission de leurs communications (voir note du Secrétaire exécutif aux Parties en date du 28 octobre 1996).

5. Questions méthodologiques

15. Dans le cadre de l'examen du programme de travail à long terme, le SBSTA, à sa quatrième session, a invité le Groupe de travail mixte à lui fournir des avis sur une répartition appropriée des tâches entre le GIEC et les organes de la Convention, notamment en ce qui concerne les méthodes d'établissement des inventaires des émissions, d'évaluation des incidences des changements climatiques et d'étude des options d'atténuation et d'adaptation, compte tenu du besoin de disposer d'un

¹ Pour les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa deuxième session, voir le document FCCC/CP/1996/15/Add.1.

financement durable pour l'exécution de ces tâches et des travaux en cours dans d'autres organisations internationales. Le SBSTA a décidé en outre d'examiner, à sa cinquième session, les avis fournis par le Groupe de travail mixte et de déterminer, sur cette base, les actions à initier par les organes de la Convention, afin de faire part de ses vues au GIEC. A cet égard, le SBSTA pourrait s'inspirer du rapport établi par le Président sur les résultats de la réunion du Groupe de travail mixte (voir paragraphe 10 ci-dessus).

16. Le SBSTA a décidé en outre d'examiner, à sa cinquième session, le volet méthodologique du projet de budget de la Convention établi par le secrétariat pour l'exercice biennal 1998-1999, à la lumière, entre autres choses, des avis fournis par le Groupe de travail mixte et des besoins des autres organisations internationales, afin de communiquer son point de vue au SBI (voir aussi FCCC/SBI/1997/3). Etant donné que le SBI commencera l'examen du budget du prochain exercice biennal à sa cinquième session qui se tiendra en même temps que celle du SBSTA, il sera possible d'avoir une réaction immédiate.

17. A sa quatrième session, le SBSTA a également décidé de procéder régulièrement à l'examen, au moins une fois par an, de l'état d'avancement des travaux sur les questions méthodologiques et leur financement, et a demandé, pour les besoins d'un tel examen, qu'un membre de son bureau ou un délégué désigné par le Président convoque des consultations à participation non limitée sur ces questions, au cours de ses sessions. De fait, de telles consultations auront lieu au cours de la cinquième session.

6. Mécanismes de concertation avec les organisations non gouvernementales

18. A sa troisième session, le SBSTA a proposé que le secrétariat poursuive avec les groupes non gouvernementaux la réflexion sur les mécanismes et procédures de concertation actuels, en vue de déterminer la manière de les rendre plus efficaces (FCCC/SBSTA/1996/13, paragraphe 50 d)). Avec l'assistance du *Global Environment Information Centre (GEIC)* basé à Tokyo, le secrétariat a eu des concertations avec les groupes non gouvernementaux. Cependant, le secrétariat n'a pas été en mesure d'exposer entièrement son point de vue sur la faisabilité et l'incidence financière de toutes les propositions, et de nouvelles concertations se révèlent nécessaires. Une note devrait être préparée sur cette question pour la prochaine période de réunion des organes subsidiaires.

19. Etant donné que les questions abordées lors de ces concertations ont trait au processus de la Convention en général, plutôt qu'aux travaux spécifiques du SBSTA, celui-ci pourrait demander au SBI de procéder à l'étude de cette note à sa sixième session.

7. Mise au point et transfert de technologies

20. Par décision 7/CP.2, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'accorder un rang de priorité élevé à la mise au point et à la réalisation d'une étude des besoins technologiques initiaux, ainsi que des besoins en matière d'information technologique des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. A la suite de cette requête, un questionnaire a été préparé en collaboration avec l'Université d'Amsterdam et envoyé à

vingt Parties et aux centres nationaux de liaison, ainsi que, dans certains cas, à l'industrie, aux collectivités locales et à d'autres organisations.

21. Par la même décision, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de prendre des mesures, en tenant compte notamment des activités actuellement en cours dans le cadre de l'initiative sur les technologies climatiques, pour identifier les activités et les besoins en matière d'information technologique, dans le but de proposer des options pouvant permettre de tirer parti des centres et réseaux spécialisés d'information existants, de façon à disposer de bases de données rapides et exhaustives concernant les technologies et le savoir-faire de pointe écologiquement rationnels et économiquement viables, sous une forme facilement accessible aux pays en développement. Les options proposées devraient tenir compte des besoins et des ressources nécessaires pour améliorer les centres et réseaux d'information technologique existants et en créer de nouveaux.

22. La Conférence des Parties a en outre prié le secrétariat d'accélérer la préparation de rapports sur les technologies d'adaptation et les conditions de transfert de technologie et de savoir faire propres à atténuer les changements climatiques et à faciliter l'adaptation à ces changements et, ce faisant, de faire appel aux experts dans ces domaines présentés par les Parties.

23. Le SBSTA sera saisi d'une note rédigée par le secrétariat à la suite de ces requêtes, en prenant en considération les réponses reçues à ce jour au questionnaire susmentionné (FCCC/SB/1997/1).

24. Le SBSTA sera également saisi des documents FCCC/SBSTA/1997/Misc.1 et FCCC/SBSTA/1997/Misc.1/Add.1 contenant des éléments soumis par des Parties non visées à l'annexe I de la Convention sur les renseignements initiaux concernant les technologies et le savoir-faire requis pour faire face aux changements climatiques et à leurs effets néfastes.

25. Le SBSTA pourrait chercher à déterminer si l'étude des besoins initiaux en matière de technologie constitue un outil approprié, ou bien si sa conception gagnerait à être modifiée. Le SBSTA pourrait émettre des commentaires sur l'approche et la portée envisagées pour les études concernant la technologie d'adaptation et les conditions de transfert de technologies et d'un savoir- faire propres à atténuer les changements climatiques et à faciliter l'adaptation à ces changements (FCCC/SB/1997/1). Le SBSTA pourrait aussi examiner les renseignements concernant l'approche à adopter pour l'amélioration des centres et réseaux d'information technologique existants et pour la création de nouveaux centres et réseaux, ainsi que la mise à jour des désignations en vue de l'établissement d'un fichier d'experts en matière de technologie et de transfert de technologies (FCCC/SB/1997/1).

8. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

26. A sa troisième session, le SBSTA a prié le secrétariat de faire des suggestions en vue de la mise au point d'un système uniformisé d'établissement de rapports pour favoriser la conformité des rapports avec le cadre initial d'établissement de rapports

(FCCC/SBSTA/1996/13, paragraphe 38 a)). A cette session, le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir une liste de questions méthodologiques. A la suite de ces requêtes, le secrétariat a préparé le document FCCC/SBSTA/1996/15 contenant des suggestions relatives à

un système uniformisé d'établissement de rapports basé sur le cadre initial d'établissement de rapports, ainsi que le document FCCC/SBSTA/1996/19 contenant une liste de questions méthodologiques.

27. Faisant suite à une demande formulée par le SBSTA à sa quatrième session, le secrétariat a préparé un document contenant une révision partielle du cadre uniformisé d'établissement de rapports (FCCC/SBSTA/1996/15), en tenant compte des sections approuvées par le groupe de contact convoqué à la quatrième session, et en laissant sans changement les sections n'ayant pu être examinées (FCCC/SBSTA/1997/3).

28. Le SBSTA sera également saisi du document FCCC/SBSTA/1997/Misc.3 qui contient les communications des Parties au sujet des questions non réglées concernant le cadre uniformisé d'établissement de rapports envisagé, notamment les sections F à H de l'annexe I, ainsi que l'annexe II et les questions méthodologiques.

29. A sa quatrième session, le SBSTA a décidé de convoquer un groupe de contact au cours ou en marge de la cinquième session pour poursuivre l'examen du cadre uniformisé d'établissement de rapports et de la liste de questions méthodologiques. Le SBSTA pourrait chercher d'une part à adopter un cadre uniformisé d'établissement de rapports à utiliser par les Parties lorsqu'elles rendent compte, à travers les autorités nationales désignées à cet effet, des activités exécutées conjointement et, d'autre part, à mettre au point la liste des questions méthodologiques.

9. Rapport sur les travaux de la session

30. La brièveté de la session, aussi bien que la nature et la programmation des discussions pourraient ne pas permettre de disposer d'un rapport complet sur les travaux à la fin de la session. Le SBSTA pourrait adopter les décisions ou les textes des principales conclusions concernant les divers points et sous-points de l'ordre du jour et, comme lors des sessions précédentes, autoriser le rapporteur éventuellement élu à mettre en forme le rapport après la session, sous la direction du Président et avec l'assistance du secrétariat ou, en l'absence d'un rapporteur, donner mandat au Président à cet effet. Toutes les dispositions seront prises pour que les conclusions soient disponibles dans toutes les langues de travail de la session, mais cela ne pourra être possible que s'il est accordé suffisamment de temps pour la traduction.

Annexe I

DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ETAIT SAISI
A SA CINQUIEME SESSION

Documents préparés pour la session

FCCC/SBSTA/1997/1	Ordre du jour provisoire et annotations
FCCC/SBSTA/1997/2	Coopération avec les organisations internationales compétentes. Rapport sur les progrès réalisés en matière de recherche et d'observation systématique
FCCC/SBSTA/1997/3	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Cadre uniformisé d'établissement de rapports
FCCC/SBSTA/1997/Misc.1	Besoins en matière de technologie et d'information technologique. Commentaires d'une Partie
FCCC/SBSTA/1997/Misc.1/Add.1	Besoins en matière de technologie et d'information technologique. Commentaires des Parties.
FCCC/SBSTA/1997/Misc.2	Coopération avec le GIEC. Profils d'émissions à long terme. Commentaires des Parties.
FCCC/SBSTA/1997/Misc.3	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Cadre uniformisé d'établissement de rapports. Questions méthodologiques. Commentaires des Parties.
FCCC/SB/1997/1	Rapport sur les progrès réalisés en matière de technologie et de transfert de technologies.

Autres documents

FCCC/SBSTA/1996/13	Rapport de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et techniques sur les travaux de sa troisième session tenue à Genève du 9 au 16 juillet 1996.
FCCC/SBSTA/1996/15	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Cadre uniformisé d'établissement de rapports.
FCCC/SBSTA/1996/19	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Liste des questions

/...

méthodologiques.

FCCC/SBSTA/1996/20

Rapport de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et techniques sur les travaux de sa quatrième session tenue à Genève du 16 au 18 décembre.

FCCC/CP/1996/15

Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996. Première partie : délibérations.

FCCC/CP/1996/15/Add.1

Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996. Deuxième partie : Décisions prises par la Conférence des Parties à sa deuxième session.

FCCC/SBI/1996/9

Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa deuxième session tenue à Genève du 27 février au 8 mars 1996.

FCCC/SBI/1997/3

Questions administratives et financières : Budget de la Convention pour la période 1998-1999 : aperçu des besoins financiers.

Annexe II

HORAIRE PROPOSE POUR LES TRAVAUX DE LA CINQUIEME SESSION DE
- L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

	Mardi 25 février	Mercredi 26 février	Jeudi 27 février	Vendredi 28 février
de 10 heures à 13 heures	Ordre du jour : Point 1 (Ouverture) Point 2 (Questions d'organisation) Point 3 (Coopération avec les organisations internationales compétentes)	---	Ordre du jour : Point 7 (Mise au point et transfert de technologies) Point 8 (Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote)	Ordre du jour : Point 9 (Rapport)
de 15 heures à 18 heures	Point 4 a) (Communication s des Parties visées à l'annexe I) Point 4 b) (Communication s des Parties non visées à l'annexe I) Point 5 (Questions méthodologiques) Point 6 (Mécanismes de concertation avec les ONG)	(Atelier du SBI sur les communicatio ns des Parties visées à l'annexe I)	---	---

Les séances de travail du SBI et de l'AG13 se dérouleront en même temps que celles du SBSTA.
